

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 6 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 6 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Rapport moral 2025 du Pays Dolois
N° 144/2026

40 membres · 38 présents · 1 représenté · 2 excusé · 39 votants

Présents :

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Jahier, Guyat.
Messieurs Rose, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Goguilly, Januel.

Excusés :

M. Brochet (procuration à Mme Kreuzer), Mme Pate.

Le Pays Dolois est une association constituée de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Son périmètre couvre 124 communes et environ 86 000 habitants.

Son Assemblée générale a eu lieu le mercredi 27 mai 2026.

A cette occasion, M. Jean-Baptiste Gagnoux a été élu Président du Pays Dolois. Le nouveau Bureau de l'association est composé, outre du Président, de M. Etienne Rougeaux (Vice-président), M. Etienne Cordier (Vice-président), M. Jérôme Fassenet (Secrétaire), et M. Jean-Pascal Fichère (Trésorier).

Le Pays Dolois est un espace de dialogue permanent entre les quatre intercommunalités du nord Jura. Il permet d'éviter les chevauchements, de créer des synergies, d'adopter des positions communes, d'avancer unis dans les discussions avec l'Etat, la Région et les autres interlocuteurs institutionnels.

En outre, le Pays Dolois a reçu des attributions dans les domaines suivants :

- L'alimentation de proximité, avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : soutien aux producteurs locaux, rapprochement des producteurs des consommateurs, approvisionnement local de la restauration collective, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation des enfants à l'alimentation saine ;



- La santé, avec le Contrat Local de Santé (CLS) : attractivité médicale du territoire, coordination des professionnels de santé, santé mentale, prévention, dépistage, santé-environnement ;
- Le contrat « Territoires en action » de la Région (3,3 millions d'euros apportés par la Région pour des projets du territoire) ;
- Le Conseil de développement, instance de participation citoyenne, dont il assure l'animation ;
- La Forêt de Chaux, avec deux conventions relatives à l'accueil du public et à l'expérimentation de micro-prairies au sein du massif ;
- Les démarches préalables au futur SCoT du Pays Dolois et la territorialisation de l'objectif ZAN.

Durant l'Assemblée générale du 27 mai 2026, le rapport moral de l'association pour 2025 a été présenté, puis adopté à l'unanimité.

Dans un souci de transparence et de bonne information des élus, le Président du Pays Dolois souhaite que ce rapport moral soit communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI membres et donne lieu à une prise d'acte.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport moral du Pays Dolois pour 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Daniel Rose
Secrétaire de séance

